

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MORETTI Jean Marc, Maire.

Présents : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mesdames France BEAUPRÉ, BEULAY Michelle, Emilie MAUPETIT, Cécile MEUBLAT, TOURNOIS Martine et Messieurs Laurent CHANDIVERT, François-Michel GEST, Michel POTIEZ et SOLLIER Etienne.

Absents ayant donné un pouvoir :

Charlène DIDE a donné procuration à Jean-Marc MORETTI
Bastien DESCLOUX a donné procuration à Etienne SOLLIER
MAGOT Julie a donné procuration à France BEAUPRÉ

Absent : Cyril GENOT

A été nommé secrétaire de séance : Laurent CHANDIVERT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10
- Qui prennent part aux votes : 13

Date de la convocation : 09/05/2023

Date d'affichage : 09/05/2023

A été nommé secrétaire de séance : Laurent CHANDIVERT

En préambule, Monsieur le Maire annonce que le dernier point annoncé relatif aux travaux d'investissement – conception et réalisation des travaux d'aménagement sur la RD 50 sera abordé mais fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Il remercie la correspondante de la Nouvelle République de sa présence à cette réunion de conseil.

202320 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière séance de conseil et il demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023 est approuvé.

202321 – Création d'une régie de recettes diverses

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes diverses pour l'encaissement de dons et recettes diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à créer une régie de recettes diverses pour l'encaissement des dons et recettes diverses.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

202322 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : réorganisation ponctuelle du secrétariat de mairie afin d'évaluer la nécessité de recruter un second agent administratif titulaire à temps complet et seconder la secrétaire générale dans la préparation de l'archivage des dossiers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DE CREER à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème} pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 352 du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

202323 – Elaboration et rédaction du document unique – Convention avec le centre de gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a pour obligation légale de définir un document unique sur la sécurité des agents.

La commune a la possibilité de signer une convention avec le centre de gestion afin qu'il s'occupe de l'élaboration et la rédaction de ce document.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec le centre de gestion.

Madame MAUPETIT estime le coût de la prestation élevé.

6) Cécile MEUBLAT indique la réunion du RPI ; celle-ci a évoqué le règlement intérieur pour la prochaine rentrée scolaire.

Différentes dates sont à retenir :

23 mai à 19h : chorale intercommunale à Fossé

20 juin : conseil d'école

25 juin : Fête d'école et la remise des dictionnaires aux élèves rentrant en 6^{ème} à la rentrée.

La séance est levée à 21h30

Prochains conseils : Vendredi 9 juin 19h et Vendredi 9 juin 2023 à 19h15.

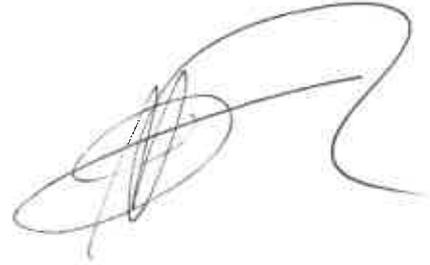
Le Maire

Jean-Marc MORETTI



Le secrétaire de séance

Laurent CHANDIVERT



Madame BEULAY demande si le recours à la convention est une nécessité.

Monsieur le Maire lui répond que la tâche incomberait autrement à la secrétaire générale. La mission est chronophage et la commune est déjà en retard sur la mise en place de ce document de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

ACCEPTE de signer une convention avec le centre de gestion afin qu'il s'occupe de l'élaboration et la rédaction du document unique de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES DIVERSES

1) Monsieur le Maire revient sur les travaux de sécurisation de la RD 50.

Ce dossier doit faire l'objet d'un suivi régulier c'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir recours à un maître d'œuvre. Etienne SOLLIER n'ayant présenté qu'un seul devis, il doit solliciter une autre entreprise afin d'avoir une seconde proposition tarifaire avant de proposer le dossier en délibération.

Etienne SOLLIER va faire le nécessaire. Il souligne cependant que des tests commencés dès la mi-juin apporteraient des résultats plus parlants.

Les accords de l'ATD 41 et du Département sont nécessaires avant d'engager toute démarche.

Jean-Marc MORETTI indique qu'il a été saisi par une administrée sur la présence de corbeaux morts dans les champs qui pourraient choquer des enfants.

Il informe également de la présence de cinéastes courant juin devant la mairie et l'école pour la réalisation d'un court-métrage.

2) Etienne SOLLIER donne quelques dates :

- Aujourd'hui, le stop à Jarday a été supprimé
- Fin mai/début juin : fauchage sous les pylônes
- 8/9 juin : broyage des cours de tennis

3) Michel POTIEZ informe que les associations seront réunies le 20 juin prochain afin d'établir le planning de réservation des salles pour 2023/2024.

Il ajoute que le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction.

4) Michèle BEULAY regrette que d'autres idées n'aient pu être proposées sur le réaménagement de l'ancien court de tennis en dehors du terrain de boules.

Emilie MAUPETIT dit qu'un lieu destiné aux familles pourrait être envisagé.

Jean-Marc MORETTI leur répond que l'aménagement d'un parc pourrait être imaginé dans les années à venir.

5) Emilie MAUPETIT fait un retour favorable du déjeuner fait avec Cécile MEUBLAT au restaurant scolaire. Le principe des deux services est adapté et le repas se fait dans le calme.